



Comité syndical

Mercredi 23 juillet 2025, 18h

Saint-Mathieu, salle des fêtes

Dossier de séance

Photo : ©G. Mouly



Descubrir, Viure, Partatjar

Décisions prises par la Présidente p 4

1 CHARTE – GOUVERNANCE – FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

1.1 Critères d’acceptabilité territoriale pour l’implantation des énergies renouvelables dans le Parc naturel régional Périgord-Limousin p 5

2 BIODIVERSITE

2.1 Demande de financement Fonds vert 2025 dans le cadre du LIFE « Abeilles sauvages dans les PNR de Nouvelle-Aquitaine, intégration dans les démarches de territoires » p 7

2.2 Projet de demande d’avenant Life Wild Bees : prolongation du contrat Life Wild Bees jusqu’en 2027 à budget constant p 9

3 CULTURE – EDUCATION - IMPLICATION

3.1 Projet de pôle d’excellence des métiers d’art et du design en Nouvelle-Aquitaine - Engagement du PNR dans l’accord de consortium de candidature p 14



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL PÉRIGORD LIMOUSIN

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N° 2025-02 Adhésion au Comité départemental du tourisme de la Dordogne

La Présidente du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin,

Conformément à [l'article L.5211-10](#) du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Vu la délibération n°93-2024, en date du 11 décembre 2024, relative à la délégation du Comité syndical au Bureau syndical et à la Présidente du Syndicat mixte du PNR PL,

Considérant que ladite délibération donne délégation à Madame la Présidente de prendre des décisions dans les matières déléguées par le Bureau syndical et notamment qui l'autorise à valider l'adhésion à des associations ;

Vu le partenariat engagé depuis la création du Parc et les opérations mutualisées en cours (gestion relation clients, newsletter, accueils de presse...) ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : d'adhérer au Comité départemental du tourisme de la Dordogne pour 2025/2026 ;

ARTICLE 2^e : de régler la cotisation d'un montant de 160 € annuel.

Fait à La Coquille, le 7 juillet 2025

La Présidente,
Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



La présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Un recours gracieux peut également être formulé à l'encontre de cette décision. Dans ce cas, ce dernier proroge le délai de recours contentieux jusqu'à l'intervention d'une décision implicite, ou éventuellement jusqu'à la notification d'une décision explicite intervenue antérieurement.

Critères d'acceptabilité territoriale pour l'implantation des énergies renouvelables dans le Parc naturel régional Périgord-Limousin

Rapporteur : Jean LE GOFF

Le développement des énergies renouvelables, levier essentiel de la transition énergétique, doit s'inscrire dans le respect des patrimoines écologiques, paysagers et culturels. Conformément à ses missions, le Parc naturel régional Périgord-Limousin entend encadrer leur déploiement de manière responsable et concertée, en cohérence avec les orientations de sa Charte.

À ce titre, un groupe de travail dédié a été mis en place afin de proposer une charte d'acceptabilité du développement des ENR, adaptée à un territoire labellisé Parc naturel régional. Cette démarche s'appuie sur les principes fondateurs des PNR définis par le Code de l'environnement (articles R.333-1 et suivants), notamment en matière de préservation de la biodiversité, des paysages et de la qualité de vie.

Dans ce cadre, deux grandes catégories de critères d'exclusion géographique ont été définies, visant à encadrer l'implantation des projets ENR :

1. Critères d'exclusion généraux – Protection des milieux naturels à haute valeur écologique :

- Aires à protection forte, réserves naturelles régionales et nationales, Réserves biologiques, sites Natura 2000, zones humides (article L211 du Code de l'environnement), ZNIEFF. Ce sont des zones reconnues pour leur rôle crucial dans la préservation des espèces et habitats. Toute intervention y est perturbante.
- Zones du Conservatoire des Espaces Naturels, APPB, ORE : zones de gestion active de la biodiversité, avec des obligations de conservation incompatibles avec l'artificialisation.
- Terrains avec mesures compensatoires : Réutiliser ces zones annulerait l'effet des mesures réparatrices environnementales.
- Zones de préemption ENS (article L113-8 du Code de l'urbanisme) : Périmètres destinés à la préservation de paysages et milieux sensibles.
- Forêts présumées anciennes (CBN Sud-Atlantique) : Milieux forestiers riches en biodiversité, souvent irremplaçables
- Trames bleu/verte : réservoirs de biodiversité et corridors écologiques

2. Critères spécifiques à l'éolien – Protection du cadre de vie, des paysages et de la biodiversité volante

- Prairies permanentes à flore diversifiée et pelouses calcicoles : Habitats patrimoniaux, refuges d'espèces sensibles, très vulnérables aux perturbations physiques.
- Lignes de crête, points de vue majeurs, sites patrimoniaux ou identitaires : Les éoliennes compromettent la lisibilité et la valeur des paysages.
- Zones nécessitant un défrichement (hors accès) : Le défrichement engendre une perte nette de milieux boisés, essentiels à la biodiversité.

- Zones à moins de 200 mètres d'une lisière forestière : Interfaces écologiques importantes, sensibles aux perturbations, notamment pour les chauves-souris (préconisation ADEME 2023).

Ces critères répondent à un principe de sobriété foncière et de protection des milieux les plus sensibles. Ils visent à concilier les objectifs de transition énergétique avec l'exigence de préservation de l'intégrité écologique et paysagère du territoire.

Une réunion de concertation s'est tenue le 7 juillet 2025 avec les communautés de communes du territoire. À cette occasion, un consensus s'est dégagé sur la nécessité de formaliser ces critères, tout en engageant des échanges plus fins avec les EPCI, à partir d'une cartographie détaillée, afin de vérifier la pertinence de leur application au regard des réalités locales et des perspectives d'aménagement (PCAET, ZAEnR...).

Il vous est proposé :

- De discuter et valider la liste des critères d'exclusion proposés, en tant que base partagée d'encadrement du développement des énergies renouvelables sur le territoire du Parc ;
- D'engager, à partir d'une cartographie précise, des échanges approfondis avec les EPCI concernés, afin de vérifier, à l'échelle du terrain, la compatibilité et la pertinence des critères retenus avec leurs dynamiques d'aménagement et stratégies énergétiques locales ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier, notamment dans le cadre de la concertation interterritoriale et de la formalisation du cadre de référence.

LIFE 19 NAT/FR/000975

**Demande de financement Fonds vert 2025 dans le cadre du LIFE
« Abeilles sauvages dans les PNR de Nouvelle-Aquitaine,
intégration dans les démarches de territoires »
Programme Life Abeilles sauvages / Wild Bees PE 2021-2026**

Axe II – Préserver la biodiversité du Périgord-Limousin
*Orientation 4 – Améliorer la connaissance de la biodiversité et préserver le niveau de richesse faunistique
et floristique du territoire*

Rapporteur : Pascal BOURDEAU

Dans le prolongement des actions engagées depuis 2021 dans le cadre du programme LIFE « Wild Bees », le Parc naturel régional Périgord-Limousin souhaite solliciter une aide de l'Etat au titre des Fonds vert 2025 et plus particulièrement de l'enveloppe dédiée à la protection des insectes pollinisateurs.

Cette nouvelle demande de financement a pour objectif de renforcer les actions prévues dans le projet LIFE et ainsi atteindre les objectifs techniques contractualisés avec l'Europe dans le « Grant Agreement », en particulier sur les volets suivants :

- Action C1 : réalisation de travaux complémentaires de fauche avec export en lisière et d'étrépage sur cinq sites à enjeux (Forgeas, La Judie, Chenevière, Puy Chabrol et Massaloux) sur deux sessions 2025 et 2026 (164 028 TTC) ;
- Action C2 : maintien des zones ouvertes par pâturage, coupe de la strate herbacée et débroussaillage sur le site du Plateau d'Argentine (23 633 € TTC) ;
- Action E3 : aménagement de trois jardins ou sentiers pédagogiques en faveur des pollinisateurs sauvages (à Bussière-Badil, Dournazac et Lastours), incluant plantations, mobiliers, signalétique, accompagnement paysager, ainsi qu'un cycle d'animations scolaires et périscolaires (79 608 € TTC).

Le coût total prévisionnel des actions est de 267 269 € TTC, soit 218 224,20 € HT. Le Parc sollicite un cofinancement du Fonds vert à hauteur de 80 % des dépenses HT, soit 174 579,36 €, le reste (92 689,64 €) étant couvert par la subvention LIFE.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs du projet LIFE Wild Bees et dans les orientations du Fonds vert en matière de lutte contre l'érosion de la biodiversité et de soutien aux pollinisateurs sauvages. Ainsi, le plan de financement prévisionnel proposé serait le suivant :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Montants
Action C1 travaux complémentaires de fauche avec export en lisière et d'étrépage sur les sites de Forgeas, La judie, Chenevière, Puy Chabrol et massaloux (session 2025 et 2026)	136 690 €	164 028 €	Fonds vert 2025 : enveloppe « Protection des insectes pollinisateurs » Subvention LIFE	174 579,36 € 92 689,64 €
Action C2 (ENEDIS Plateau d'Argentine) comprenant le Maintien des zones ouvertes par pâturage, Coupe strate herbacé et Débroussaillage (2025 et 2026)	19 694,20 €	23 633 €		
Action E3 Comprenant : - l'aménagement de 3 jardins ou sentiers en faveurs des pollinisateurs sauvages (plantations, barrières, mobiliers, panneaux) à Bussière-Badil (24), Dournazac (87) et Lastours (87) - Prestation paysagiste - Cycle d'animation scolaire et centre de loisir autour des JB	61 840 €	79 608 €		
TOTAL	218 224,20 €	267 269 €	TOTAL	267 269 €

Il vous est proposé :

- De valider le plan de financement proposé ;
- D'autoriser la Présidente à déposer une demande de financement Fonds vert 2025 auprès de la DREAL de Nouvelle-Aquitaine ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.



LIFE 19 NAT/FR/000975

Projet de demande d'avenant LIFE Wild Bees : Prolongation du contrat Wild Bees jusqu'en 2027 à budget constant

Axe II – Préserver la biodiversité du Périgord-Limousin
Orientation 4 – Améliorer la connaissance de la biodiversité et préserver le niveau de richesse faunistique et floristique du territoire

Rapporteur : Pascal BOURDEAU

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin coordonne depuis 2021 le projet LIFE19 NAT/FR/000975 « Abeilles sauvages » co-porté par les PNR de Nouvelle-Aquitaine (PNR Marais-Poitevin, PNR Millevaches, PNR Landes de Gascogne et PNR Médoc), le laboratoire BIOGECO de l'INRAE et l'ARB NA. Le but de ce projet est la restauration d'habitats et la mobilisation des territoires en faveur des abeilles sauvages.

I. Contexte et justification du report

Le projet, initialement prévu du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} mai 2026, a démarré en retard, fin septembre 2021, en raison d'un plan de financement encore en consolidation lors du lancement. Ce décalage, signalé et pris en compte par l'Europe dès 2021, a eu un impact sur l'ensemble du calendrier des actions.

Malgré les efforts conjoints des bénéficiaires pour rattraper ce retard, deux séries d'événements ont affecté l'avancement :

- **Des aléas climatiques exceptionnels :**
 - PNR Landes de Gascogne : L'été 2022 a vu des incendies de grande ampleur affecter six sites naturels, dont cinq prévus pour les travaux de restauration dans l'action C1. Après de nombreuses démarches, des nouveaux sites de travaux ont été trouvés fin 2024, permettant d'envisager un cycle complet : état initial au printemps 2025, travaux en automne/hiver 2025, état post-travaux au printemps 2026.
 - PNR Marais Poitevin : Les conditions hydrologiques ont empêché les travaux sur les mégaphorbiaies (formations herbacées vivaces, denses et plus ou moins hautes sur sols humides) prévues en été 2024. Ces travaux sont désormais reprogrammés à l'été 2025, nécessitant le report de l'ensemble du cycle d'évaluation.
 - PNR Périgord-Limousin : Deux nouveaux sites d'intervention ont été identifiés et confirmés début 2025 pour compenser les sites non réalisés par les autres PNR. Ce redéploiement implique également un cycle complet d'intervention et d'évaluation : travaux fin 2025, puis inventaires post-travaux au printemps 2026.

- **L'adaptation des actions aux réalités territoriales** : le projet, à fort caractère innovant, a nécessité des phases d'expérimentation terrain plus longues que prévu, afin d'adapter les méthodes aux contextes écologiques variés de la Nouvelle-Aquitaine.

II. Proposition de prolongation

Une prolongation de 20 mois est aujourd'hui proposée, soit une nouvelle date de fin au 31 décembre 2027. Cette durée révisée, dont le principe est validé par l'ensemble des bénéficiaires, permettrait :

- de finaliser les derniers inventaires de terrain,
- d'analyser l'ensemble des données collectées suite à ces inventaires (identification de l'OPIE),
- de produire les rapports finaux complets,
- d'organiser un colloque de restitution fondé sur des résultats consolidés,
- d'assurer une communication et une capitalisation efficaces des résultats du projet.

III. Intérêt stratégique de cette prolongation

L'extension proposée permettrait l'aboutissement des actions prévues dans le LIFE, ainsi que la garantie de la qualité scientifique et opérationnelle des résultats. Elle permettrait également d'optimiser les actions complémentaires (formations, publications techniques, valorisation des aménagements réalisés).

Vous trouverez en annexe :

- le nouveau calendrier prévisionnel établi (annexe 1),
- le tableau mis à jour des échéances des objectifs et livrables (annexe 2).

IV. Actualisation du plan de financement

Par délibération en date du 16 juin 2022, le Comité syndical a validé une actualisation du plan de financement du projet LIFE, intégrant notamment l'attribution d'une aide complémentaire d'Enedis au bénéfice du PNR Périgord-Limousin.

Dans le prolongement de cette démarche, et dans le cadre de la présente demande d'avenant au projet, il apparaît nécessaire de procéder à une nouvelle mise à jour du plan de financement. En effet, plusieurs ajustements sont intervenus depuis la dernière délibération, justifiant une révision formalisée du cadre financier du projet.

Outre la consolidation de certaines subventions, cette nouvelle version du plan de financement intègre l'intervention de financeurs publics supplémentaires, apportant un soutien ciblé à certains bénéficiaires associés ou au bénéficiaire coordinateur.

À ce titre :

- La subvention de l'OFB, initialement prévue à hauteur de 100 000 €, a été soldée à 76 739 € ; ce montant constitue désormais la référence définitive à prendre en compte.
- Le Conseil départemental de la Gironde a accordé un soutien financier au PNR Landes de Gascogne (25 000 €) ainsi qu'au PNR Médoc (75 000 €).

- Le PNR Marais poitevin bénéficie désormais de financements complémentaires de la part de la Région Pays de la Loire (33 198 €), de cinq communes engagées dans la création de jardins (1 000 € chacune, soit un total de 5 000 €), ainsi que de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (18 584 €).

Ces évolutions rendent nécessaire l'approbation du nouveau plan de financement actualisé suivant :

	Structure	€	%
Financeurs	UE (€)	3 894 124	59,96%
	RNA (€)	850 000	13,09%
	DREAL (€)	300 000	4,62%
	OFB (€)	76 739	1,18%
	CD87 (€)	41 249	0,64%
	CD24 (€)	25 000	0,38%
	GRT Gaz (€)	16 000	0,25%
	Région PDL (€)	33 198	0,51%
	CD33 (€)	100 000	1,54%
	AELB (€)	18 584	0,29%
	5 communes (€)	5 000	0,08%
	Enedis (€)	12 000	0,18%
Bénéficiaire coordinateur	PNR PL	413 342	6,36%
Bénéficiaires associés	PNR LG	127 606	1,96%
	PNR M	185 496	2,86%
	PNR ML	94 130	1,45%
	PNR MP	98 521	1,52%
	ARB NA	33 853	0,52%
	INRAE	44 350	0,68%
	OPIE	124 839	1,92%
Total		6 494 031	100,00%

Il vous est proposé :

- De valider la prolongation du contrat LIFE Wild Bees jusqu'au 31 décembre 2027 et le projet d'avenant afférent ;
- De valider le nouveau plan de financement présenté ci-dessus ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Annexe 1 : Calendrier prévisionnel

	Calendrier prévisionnel / Provisional schedule																																				
	Initial schedule		With extension		2020				2021				2022				2023				2024				2025				2026				2027				
	Mo	Mi	Je	Ve	Sam	Dim	Mo	Mi	Je	Ve	Sam	Dim	Mo	Mi	Je	Ve	Sam	Dim	Mo	Mi	Je	Ve	Sam	Dim	Mo	Mi	Je	Ve	Sam	Dim	Mo	Mi	Je	Ve	Sam	Dim	
A. Actions préparatoires / Preparatory actions, elaboration of management plans and/or of action plans																																					
A1.1 Démarches administratives préalables																																					
A1.2. Formation des équipes chargées de mettre en œuvre les actions de terrain																																					
A1.3. Rédaction des protocoles scientifiques et techniques																																					
A1.4. Mise en place du protocole (inventaires sur sites témoins et travaux – ADON? Habitat2C)																																					
A1.5. Etude du potentiel d'habitat des espèces des réseaux de transport routiers et d'énergie																																					
C. Actions concrètes de conservation / Conservation actions																																					
C1. Restauration de frays de populations importants sur des sites à haute valeur écologique, engagés dans une gestion conservatoire																																					
C2.1. Restauration de corridors écologiques au sein des espaces verts																																					
C2.2. Restauration de corridors écologiques forestiers ou sites sauvages en milieu agricole (avant tout dédié aux milieux agricoles)																																					
C3. Développement d'une proposition de mélange de grèves fluviales multifonctionnelles adaptées aux territoires des parcs																																					
D. Suivi de l'impact des actions du projet / Monitoring of the impact of the project actions																																					
D1.1. Evaluation de l'impact et de l'efficacité des actions concrètes de gestion																																					
D1.2. Evaluation de l'impact et de l'efficacité des actions de communication																																					
D2. Evaluation de la restauration des fonctions écosystémiques																																					
D3. Evaluation socio-économique du projet																																					
E. Communication et diffusion des résultats du projet / Public awareness and dissemination of results																																					
E1.1. Plan de diffusion et mise en réseau avec d'autres projets																																					
E1.2. Développement des outils de communication																																					
E1.3. Regarder et réaliser les initiatives en faveur des pollinisateurs sauvages et impulser leur maintien sur le reste du territoire																																					
E2.1. Formation des acteurs clés des territoires																																					
E2.2. Elaboration de cahiers techniques																																					
E3. Accompagner un changement des pratiques dans les communes volontaires																																					
F. Gestion du projet et suivi de l'avancement du projet / Project management																																					
F1.1. Coordination générale du projet																																					
F1.2. Suivi administratif et comptable du projet																																					
F1.3. Audit externe																																					
F1.4. Plan de communication après l'ité																																					

Annexe 2 : Jalons et livrables

MILESTONES and DELIVERABLES		<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="width: 15px; height: 10px; background-color: yellow; margin-right: 5px;"></div> reporté en début de projet <div style="width: 15px; height: 10px; background-color: orange; margin-right: 5px; margin-top: 2px;"></div> reporté avec demande extension </div>		
Action	Nom	Deadlines prévues dans le Full proposal	Deadlines revues en début de projet	Deadline avec extension (avenant)
A1	Autorisations de travaux sur les sites à haute valeur écologique	D 08/2021	04/2022	03/2026
A1	Protocole scientifique (erreur : devrait être en A2)	D 03/2021	06/2022	terminé
A1	Diffusion du protocole scientifique (erreur : devrait être en A2)	M 10/2021	06/2022	terminé
A1	Rédaction des protocoles scientifiques et techniques (erreur : devrait être en A2)	M 10/2021	03/2022	terminé
A1	Démarches administratives préalables aux travaux	M 08/2021	04/2022	03/2026
A1	Formation des équipes chargées de la mise en place des inventaires	M 02/2021	02/2022	terminé
A2	Carte des sites d'inventaires sur les territoires des 5 parcs	D 08/2021	04/2022	03/2026
A2	Fin de l'inventaire pour l'état initial des populations d'abeilles sauvages sur les sites patrimoniaux où seront mis en place des travaux de génie écologique et des sites témoins	M 10/2021	10/2022	09/2026
A2	Définition de zones à enjeux à forte valeur patrimoniale pour les abeilles sauvages	M 03/2022	03/2022	terminé
A3	Carte de l'état initial des zones d'actions des emprises des réseaux électriques, gaziers et routiers sur le territoire du PNR MP	D 02/2022	11/2022	03/2026
A3	Carte de l'état initial des zones d'actions des emprises des réseaux électriques, gaziers et routiers sur le territoire du PNR M	D 02/2022	11/2022	03/2026
A3	Carte de l'état initial des zones d'actions des emprises des réseaux électriques, gaziers et routiers sur le territoire du PNR PL	D 02/2022	11/2022	03/2026
A3	Carte de l'état initial des zones d'actions des emprises des réseaux électriques, gaziers et routiers ainsi que des pistes forestières sur le territoire du PNR LG	D 02/2022	11/2022	03/2026
A3	Carte de l'état initial des zones d'actions des emprises des réseaux électriques, gaziers et routiers sur le territoire du PNR ML	D 02/2022	11/2022	03/2026
A3	Définition de zones d'actions pour la restauration de corridors écologiques entre deux zones à haute valeur patrimoniale	M 07/2021	07/2021	07/2025
C1	Cartographie des travaux de génie écologique sur des sites à haute valeur écologique sur le territoire du PNR ML	D 10/2022	10/2023	12/2026
C1	Cartographie des travaux de génie écologique sur des sites à haute valeur écologique sur le territoire du PNR PL	D 10/2022	10/2023	12/2026
C1	Cartographie des habitats restaurés, avant et après les travaux de génie écologique, comprenant un pourcentage d'habitats favorables aux populations d'abeilles sauvages	D 06/2023	06/2023	12/2026
C1	Cartographie des travaux de génie écologique sur des sites à haute valeur écologique sur le territoire du PNR MP	D 10/2022	10/2023	12/2026
C1	Cartographie des travaux de génie écologique sur des sites à haute valeur écologique sur le territoire du PNR M	D 10/2022	10/2023	12/2026
C1	Cartographie des travaux de génie écologique sur des sites à haute valeur écologique sur le territoire du PNR LG	D 10/2022	10/2023	12/2026
C1	Début des travaux de génie écologique sur des sites à haute valeur écologique	M 01/2022	01/2023	En cours
C2	Cartographie des habitats restaurés, avant et après les travaux de génie écologique, comprenant un pourcentage d'habitats favorables aux populations d'abeilles sauvages	D 10/2025	10/2025	12/2026
C2	Cartographie des travaux de génie écologique sur les surfaces vertes des emprises de réseau de transport sur le territoire du PNR PL	D 10/2025	10/2025	12/2026
C2	Cartographie des travaux de génie écologique sur les surfaces vertes des emprises de réseau de transport sur le territoire du PNR M	D 10/2025	10/2025	12/2026
C2	Cartographie des travaux de génie écologique sur les surfaces vertes des emprises de réseau de transport sur le territoire du PNR MP	D 10/2025	10/2025	12/2026
C2	Cartographie des travaux de génie écologique sur les surfaces vertes des emprises de réseau de transport sur le territoire du PNR LG	D 10/2025	10/2025	Annulé
C2	Cartographie des travaux de génie écologique sur les surfaces vertes des emprises de réseau de transport sur le territoire du PNR ML	D 10/2025	10/2025	Annulé
C2	Cartographie des travaux de génie écologique sur les SAU sur le territoire du PNR PL	D 10/2025	10/2025	12/2026
C2	Cartographie des travaux de génie écologique sur les SAU sur le territoire du PNR MP	D 10/2025	10/2025	12/2026
C2	Cartographie des travaux de génie écologique sur les SAU sur le territoire du PNR M	D 10/2025	10/2025	12/2026
C2	Cartographie des travaux de génie écologique sur les SAU sur le territoire du PNR LG	D 10/2025	10/2025	12/2026
C2	Cartographie des travaux de génie écologique sur les SAU sur le territoire du PNR ML	D 10/2025	10/2025	12/2026
C2	Début des travaux de génie écologique sur les surfaces vertes des emprises de réseau de transport	M 08/2021	04/2022	03/2026
C2	Début des travaux de génie écologique sur les SAU	M 08/2021	04/2022	03/2026
C2	Formation des personnels des structures aux pratiques favorables aux abeilles sauvages	M 07/2021	03/2022	Terminé
C2	Formation des personnels des structures aux pratiques favorables aux abeilles sauvages	M 03/2023	03/2024	Terminé
C2	Formation des personnels des structures aux pratiques favorables aux abeilles sauvages	M 03/2025	03/2026	10/2026
C3	Numéro spécial magazine "LIFE - WILD BEES"	D 06/2023	06/2023	09/2026
C3	Boîte à outils « Végétal local »	D 10/2023	10/2023	09/2026
C3	Bilan de l'action	D 02/2026	02/2026	12/2026
C3	Distribution du Numéro spécial magazine "LIFE - WILD BEES"	M 06/2023	06/2023	09/2026
D1	Listes des espèces d'abeilles sauvages retrouvées lors des inventaires sur le territoire du PNR PL	D 04/2026	04/2026	12/2026
D1	Listes des espèces d'abeilles sauvages retrouvées lors des inventaires sur le territoire du PNR MP	D 04/2026	04/2026	12/2026
D1	Listes des espèces d'abeilles sauvages retrouvées lors des inventaires sur le territoire du PNR LG	D 04/2026	04/2026	12/2026
D1	Listes des espèces d'abeilles sauvages retrouvées lors des inventaires sur le territoire du PNR ML	D 04/2026	04/2026	12/2026
D1	Listes des espèces d'abeilles sauvages retrouvées lors des inventaires sur le territoire du PNR M	D 04/2026	04/2026	12/2026
D1	Rapport d'étude de l'inventaire des abeilles sauvages	D 04/2026	04/2026	12/2026
D1	2 publications scientifiques dans des revues internationales à comité de lecture	D 04/2026	04/2026	06/2027
D1	Rapport final d'analyse de l'impact et de l'efficacité des actions concrètes de conservation	D 02/2026	02/2026	03/2027
D1	Rapport final d'analyse de l'impact et de l'efficacité des actions de communication	D 02/2026	02/2026	08/2027
D1	Fin des modélisations des résultats en lien avec les habitats en place et la gestion qui lui est associée	M 02/2022	02/2026	03/2027
D1	Début de l'inventaire pour le suivi des actions concrètes de conservation	M 02/2022	02/2023	En cours

Projet de pôle d'excellence des métiers d'art et du design en Nouvelle-Aquitaine (Dordogne - Haute-Vienne – Charente) Engagement du PNR dans l'accord de consortium de candidature

**AXE III : Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord-Limousin
dans une perspective de développement durable**
*Orientation 7 : Soutenir les initiatives des professionnels des Métiers d'Art,
valoriser l'ensemble des savoir-faire*

Rapporteur : Lucien COINDEAU

Dans le cadre de France 2030, l'État a lancé en 2023 un appel à manifestation d'intérêt pour accompagner la structuration de « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives » (Pôle ICC). Le projet de création d'un « Pôle d'excellence des métiers d'art et du design en Nouvelle-Aquitaine – Dordogne, Haute-Vienne, Charente », porté par le Pôle expérimental des métiers d'art, les villes de Nontron, Saint-Yrieix-la-Perche et Montbron, ainsi que les communautés de communes du Périgord Nontronnais et Porte océane du Limousin, a su retenir l'attention de l'État et invite à candidater à la création du dit Pôle d'ici le 15 octobre 2025.

Par délibération du Comité Syndical en date du 4 avril 2023, le Parc s'est fait partenaire de l'émergence de ce projet, en appuyant la définition et la structuration du projet de Pôle d'excellence des métiers d'art et du design en Nouvelle-Aquitaine.

Au regard des convergences de la charte du Parc et du projet de Pôle ICC, il serait souhaitable que le Parc s'engage plus fortement dans ce dernier en rejoignant le consortium* qui portera la candidature puis la réflexion sur le développement du projet.

Notre objectif partagé étant de mettre le design et l'innovation dans les métiers d'art au service du développement économique et culturel du territoire avec un ancrage territorial fort et une stratégie collaborative. Le Pôle s'articulera autour du triptyque suivant :

- Se positionner comme un territoire rural de création autour des métiers d'art en s'appuyant sur les ressources locales et en répondant aux enjeux sociétaux et environnementaux,
- Affirmer la revitalisation rurale par les métiers d'art et les activités culturelles,
- Appuyée sur une gouvernance partagée, publique-privée, impulser une dynamique de projet de façon pérenne.

Ce pôle contribuera à la revitalisation territoriale, à la création d'emplois, à l'innovation sociale et environnementale ainsi qu'à la transition écologique.

Les parties prenantes entendent, par ce consortium, mutualiser leurs expertises, moyens humains, techniques et financiers, et structurer leur coopération jusqu'à la création de la structure porteuse du pôle, qui assurera la gouvernance et le déploiement opérationnel du projet.

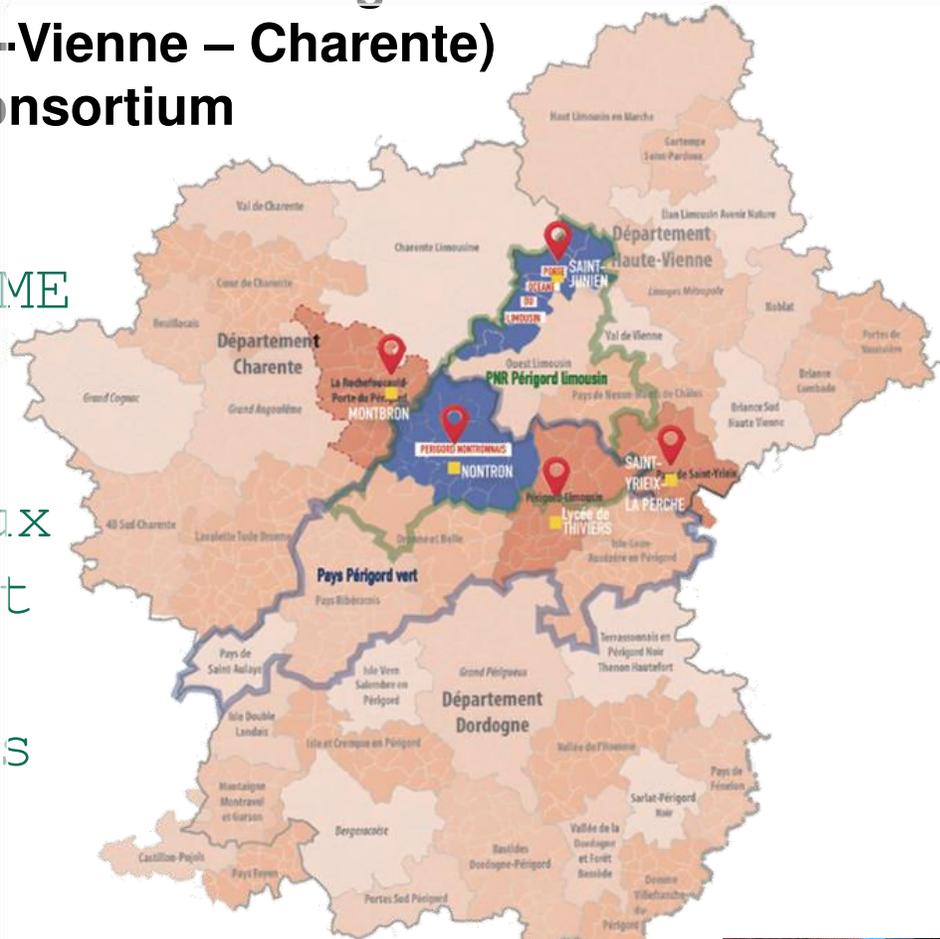
**Association d'acteurs constituée dans le but de réaliser un projet commun*

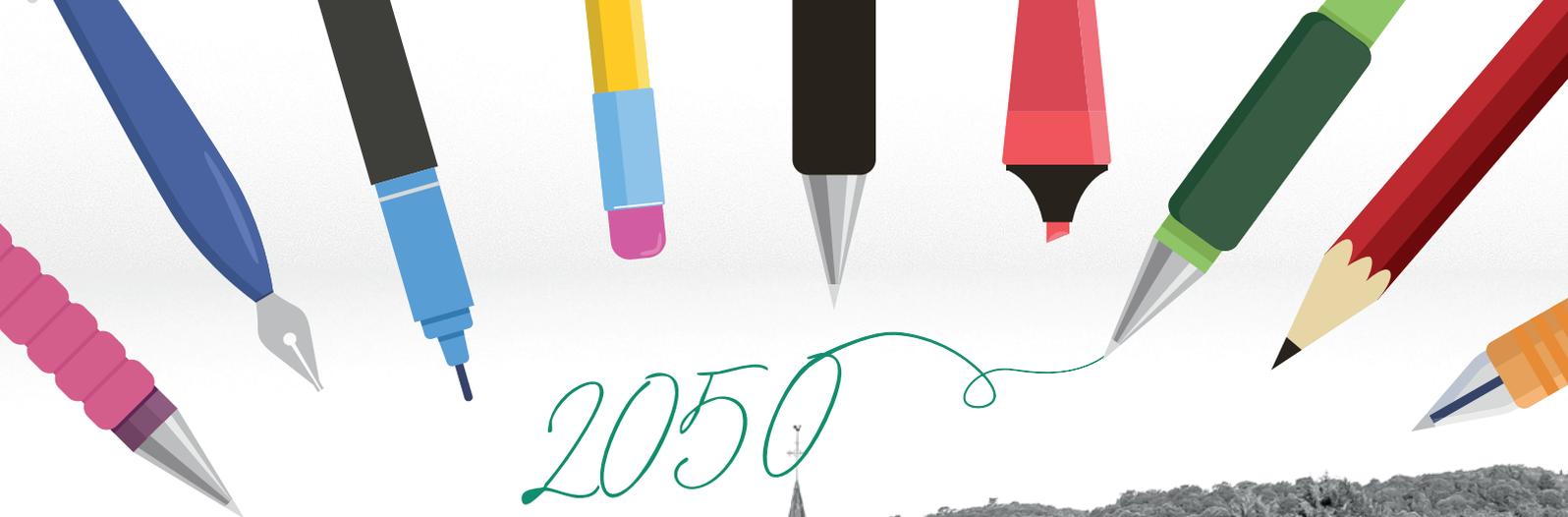
Il vous est proposé :

- De valider l'engagement du Parc dans le consortium de candidature à l'appel à projet et de préfiguration d'un pôle d'excellence des métiers d'art et du design ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

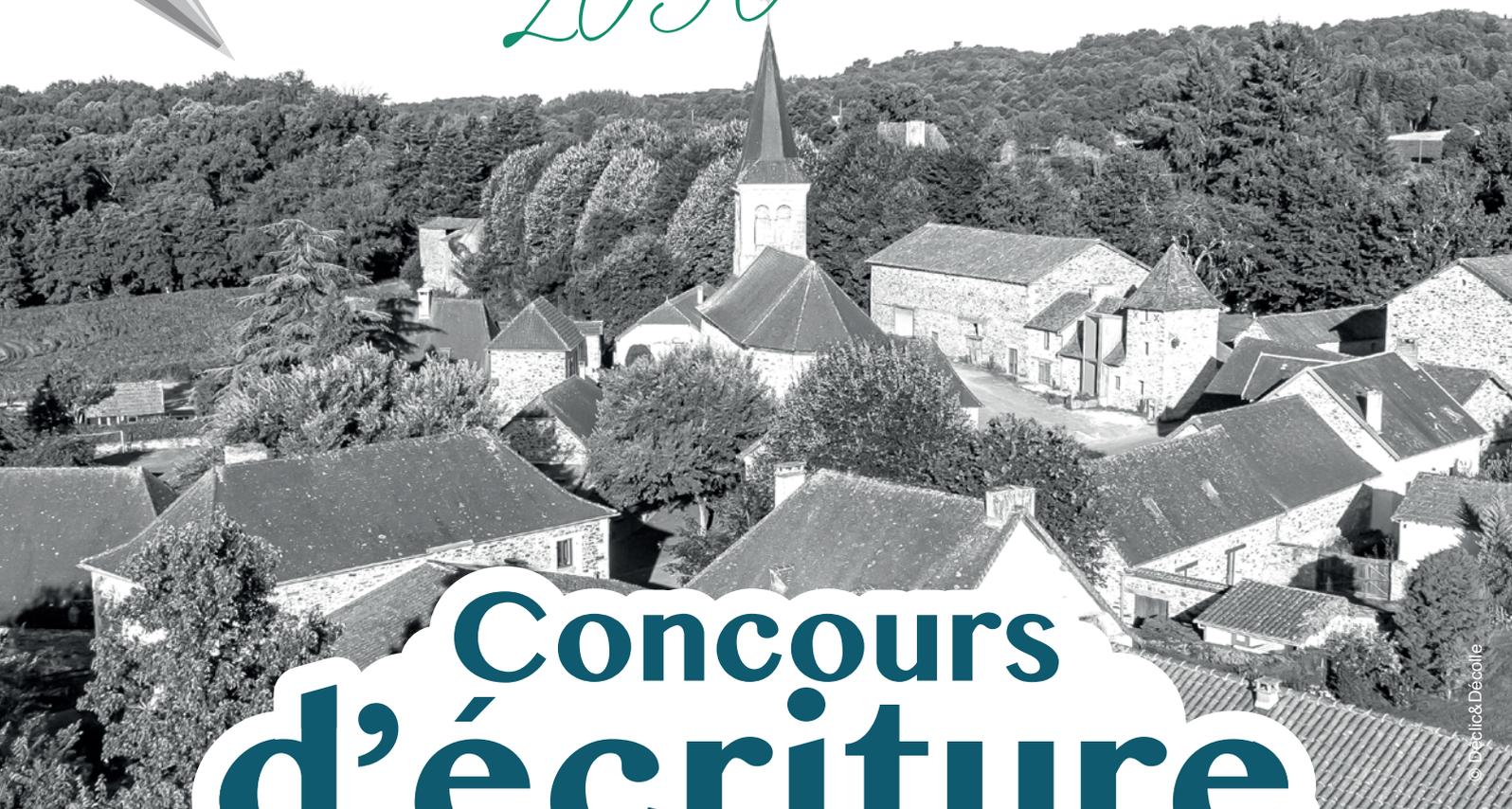
Projet de pôle d'excellence des métiers d'art et du design en Nouvelle-aquitaine (Dordogne - Haute-Vienne – Charente) Engagement du PNR dans l'accord de consortium de candidature

STRUCTURATION D'UN ÉCOSYSTÈME
D'ACTEURS DE DEPÔT DE
CANDIDATURE
à l'AAP « Pôles territoriaux
d'industries culturelles et
créatives favorisant la
structuration d'écosystèmes
locaux ».





2050



Concours d'écriture

15 JUIN-15 SEPT

Imaginez le Périgord- Limousin en 2050 !

Face aux bouleversements climatiques en cours, le territoire est amené à évoluer et à s'adapter à de nouvelles réalités économiques, sociales et environnementales. Votre mission ? Imaginer le Périgord-Limousin en 2050, sous la forme littéraire de votre choix (nouvelle, poème, lettre...).

Utopie, dystopie, tout est permis !

Informations, règlement et dépôt des textes sur :
www.pnr-perigord-limousin.fr/concours2050



Una altra vita s'inventa aquí